

Langues vivantes et réformes

Je t'aime, moi non plus !

Après la réforme du collège qui a mis à mal la diversification et amputé les heures d'enseignement en langues vivantes (les « assouplissements Blanquer » n'ayant rien rétabli du tout), voici venu le temps de la réforme du lycée et du baccalauréat.

Le croirez-vous ? Là aussi, malgré les affirmations répétées qu'il est nécessaire de maîtriser au moins deux langues étrangères à la fin du lycée, la réalité de la réforme vise en fait tout le contraire. Les langues vivantes disparaissent tout simplement des épreuves finales. Les LV3 (ou LVC désormais) sont financées sur la marge : leur existence est donc tributaire à la fois de leur popularité et de la politique de l'établissement. De plus, alors qu'elles étaient un bonus pour les élèves, elles tombent maintenant dans le trou noir du contrôle continu, n'apportant que peu aux bons élèves et pénalisant même les élèves plus fragiles... Un encouragement à commencer une nouvelle langue, il va sans dire !

Le document d'information officiel du Ministère va même jusqu'à oublier de les présenter dans sa plaquette aux familles (comme les autres options d'ailleurs).

Ne parlons même pas des spécialités : il s'agit en fait de la spécialité anglais... L'espagnol sauve les meubles avec 12 spécialités dans l'académie, l'allemand et l'italien sont à la peine avec respectivement 4 et 1 ouvertures.

Et *last but not least*, après le dépeçage des sections euro en collège, voici venu celui des sections de lycée. L'arrêté paru au JO le 22/12 indique des cours en DNL « sur l'horaire normal » : une vraie

régression par rapport à l'existant dans beaucoup de lycées puisque, dans la plupart des cas, ils bénéficiaient d'un horaire supplémentaire - ce qui permettait de regrouper des élèves de classes différentes. Finie donc la mixité, finies aussi les sections dans les petits lycées notamment ruraux. Et place aux DNL *low cost*, l'article 8 affirmant qu'il faut, pour avoir la mention « DNL » au baccalauréat, avoir suivi « l'enseignement dans une langue vivante à raison d'au moins une heure hebdomadaire sur l'horaire normal de tout ou partie du programme d'une autre discipline ». Mais notre ministre aime les langues... si si... ■

Catherine Piecuch